

Lettre d'information Natura 2000 des marais de la Souche



N°1 - Septembre 2012

Sommaire

Etre acteur dans les marais de la Souche : des contrats pour agir !

A la découverte du Cuivré des marais...

... et du Triton crêté.

Des questions sur Natura 2000 ?

Madame, Monsieur,

C'est avec plaisir que je vous présente la deuxième lettre d'information Natura 2000 des marais de la Souche qui pour moi est un sujet très important, j'en suis convaincu, car notre marais, remarquable pour sa biodiversité, sa richesse pour la faune et la flore, est fragile.

Voilà pourquoi ce site a été inscrit au réseau de site européen Natura 2000, projet de préservation de sites naturels guidé par les Directives Habitats et Oiseaux.

Petit rappel : le Document d' Objectif qu'est ce que c'est ? Le DOCOB fait l'état des lieux écologique et économique du territoire et définit les objectifs et mesures de gestion à prendre afin de concilier préservation des milieux naturels et activités sur le territoire.

Le DOCOB est approuvé par le comité de pilotage et il est ensuite validé par le Préfet. Puis, il est mis en œuvre par une structure porteuse. Pour mener à bien cette mission la commune de Liesse Notre Dame a été réélue en juin 2011 structure porteuse du Document d'Objectif.

Propriétaires, communes, associations, sont ainsi à l'œuvre pour faire évoluer ce site selon les orientations du DOCOB. L'AMSAT des marais de la Souche est ainsi aujourd'hui l'interlocuteur privilégié auprès des propriétaires privés à qui elle présente tout un panel de contrats Natura 2000 qui peut être mis en place sur leurs marais.

Le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie accompagne plus particulièrement les collectivités afin de gérer et valoriser leur patrimoine naturel.

Ainsi toutes ces personnes fortes de leurs compétences dans ce domaine sont là pour répondre à vos questions et vos inquiétudes, merci à vous de protéger ensemble notre si beau marais.



Rédaction : L. Léglise, D. Frimin, T. Gérard/
Conservatoire d'espaces naturels de Picardie,
J.F. Picard, A. Jacquet/AMSAT du Marais de la
Souche

Crédits photo : T. Gérard, L. Léglise, A.
Messean/CEN Picardie, J.F. Picard, A. Jacquet

Aquarelle : N. Le Guillouzic

Réalisation : Conservatoire d'espaces naturels
de Picardie

Septembre 2012 - Impression : DB Print

Jean-François PICARD
Président du Comité de Pilotage NATURA 2000

Etre acteur dans les marais de la Souche : Des contrats pour agir !

La mise en œuvre contractuelle de Natura 2000 sur les marais de la Souche s'est traduite par la signature depuis 2003 de 20 contrats. Les signataires de ces contrats sont de nature variée, on retrouve aussi bien des collectivités, des associations que des propriétaires privés.

Ce travail de contractualisation a été réparti entre les deux structures chargées de l'animation à savoir le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie et l'AMSAT.

Sur ces 20 contrats, 8 sont actuellement terminés et 12 sont en cours de réalisation, ce qui représente une surface contractualisée de 64 hectares et 4000 ml de clôture fixe et de fossés, pour un montant total de travaux de 964 366.61 euros financés par l'Etat et l'Union européenne.

L'ensemble des travaux réalisés à travers ces contrats vise à restaurer des habitats d'importance communautaire et des habitats d'espèces mais aussi à instaurer lorsque cela est nécessaire un entretien d'habitats encore existant. C'est ainsi que des opérations de déboisement, d'essouchage, de rajeunissement d'étangs, de restauration de mares ou encore des travaux de fauche ont pu être mis en place sur l'ensemble des marais de la Souche par le biais de ces contrats Natura 2000. Il faut préciser que des suivis ainsi que des études ont été mis en place afin d'évaluer l'impact des travaux sur l'évolution des habitats et des espèces ciblées dans le Docob.



Chivres-en-Laonnois

Témoignage

Exemple de contrat mis en place par le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie

La mise en place de Natura 2000 sur la commune de Chivres-en-Laonnois a été accueillie avec beaucoup de méfiance. En effet, au départ, le manque d'informations, d'explications et de concertations a généré pas mal d'inquiétude et de réticence par rapport à cette procédure.

Heureusement, suite à de nombreuses réunions avec le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, les choses se sont arrangées et ont évolué vers une meilleure compréhension du sens et de la vocation de Natura 2000. C'est ainsi que nous avons accepté par la suite la mise en place de 2 contrats qui ont permis d'entretenir une partie des marais communaux afin de favoriser le maintien et le développement de notre patrimoine naturel.

Philippe Ducat,
Maire de Chivres-en-Laonnois



Le marais communal de Routy, propriété de la commune de Chivres-en-Laonnois, abrite le Cuivré des marais et des milieux naturels d'intérêt européen. Ces espèces et milieux naturels sont menacés par l'embroussaillage et le boisement spontané des marais. Un contrat Natura 2000 signé en 2006 a permis de mettre en œuvre des travaux de restauration du site.

L'objectif de ces travaux était, dans un premier temps, de restaurer des habitats d'intérêt communautaire ouverts (prairie, marais, milieux tourbeux) à partir de boisements pour favoriser le développement d'espèces remarquables d'intérêt européen comme le Cuivré des marais ; puis, d'entretenir par un éleveur local ces espaces grâce au pâturage ou à la fauche afin de les maintenir dans un état favorable de conservation pour la biodiversité.

Ce contrat comportait ainsi 3 types de travaux à mettre en œuvre :

- le déboisement d'une saulaie,
- un décapage le long des rives d'un plan d'eau,
- et l'entretien de végétation herbacée par de la fauche.



Des travaux d'entretien...



... et de restauration

Tout propriétaire privé de parcelles situées au sein du périmètre Natura 2000 peut signer un contrat Natura 2000. Le but de ces contrats est donc de préserver des espèces (Cuivré des marais, Leucorrhine à gros thorax, Triton crêté) et des milieux naturels d'intérêt communautaire relevant de la Directive Habitats.

Depuis 2011, le propriétaire privé n'est plus forcément obligé de faire appel à une entreprise pour réaliser les travaux, il peut désormais les réaliser lui-même (sous conditions), c'est ce qu'on appelle des travaux en régie. Dans ce cas, il est indemnisé selon la surface gérée et un barème déjà établi.

Liesse Notre Dame

Exemple de contrat Natura 2000 mis en œuvre chez un propriétaire privé

La propriété de M. CARLIER est composée de deux mares et de zones de bas-marais. Elle abrite des végétations de bas-marais et une mare à characées. Ces 2 habitats naturels sont d'intérêt européen. En 2008, un contrat Natura 2000 a donc été signé afin de préserver ces végétations. Pour cela, des mesures de gestion ont été mises en place à partir de 2009.

Un rajeunissement d'une des deux mares a été réalisé à l'aide d'une pelle-marais et les boues ont été exportées. Cette opération a ainsi permis d'éviter l'atterrissement de la mare tout en préservant la flore présente. Un remodelage des berges a aussi été mis en œuvre afin de favoriser des berges en pente douce et aux formes variées (création d'anses). Sur l'autre mare, une partie des berges a été reprofilée en pente douce afin de pouvoir accueillir une flore variée.

Les zones de bas-marais étaient menacées par l'embroussaillage. Un déboisement a donc été effectué la première année. Un entretien par fauche tardive et exportation des produits a été mis en place depuis.

L'objectif pour ce contrat était donc de mettre en place des mesures de restauration du milieu sans qu'elles soient préjudiciables à l'activité chasse du gibier d'eau, bien au contraire.



L'étang de M. CARLIER après les travaux

Interview

Déjà 7 contrats ont été signés par des propriétaires privés. Rencontre avec l'un d'entre eux, Ludovic MARBRIER, dont les travaux ont débuté en 2011.

Bonjour, pouvez-vous nous décrire en quoi consiste ce contrat Natura 2000 ?

Ludovic MARBRIER : Il s'agit d'une mare dont les berges étaient entièrement boisées, de ce fait il n'y avait plus de végétation herbacée sur les berges. De plus, la mare se refermait et s'ensasait très vite à cause de toutes les feuilles mortes des arbres situés sur le bord.

Quelles ont été vos motivations pour signer un contrat Natura 2000 ?

LM : Entretien un marais est quelque chose qui demande beaucoup de temps. Nous n'en n'avions pas assez pour gérer cette mare et donc elle se délabrait. La possibilité de signer un contrat nous a donc permis de restaurer cette zone. De plus, tous ces travaux étaient pris en charge à 100%, cela ne nous coûte rien.

Comment cela s'est-il passé ?

LM : Très bien, tout a été fait dans les délais prévus. La structure animatrice (l'AMSAT) a tout pris en charge. Nous n'avons eu qu'à signer la demande de contrat. Les travaux sont également suivis par l'animateur.

Les premiers résultats sont-ils conformes à vos attentes ?

LM : Oui, parfaitement, pour la première année, il était prévu de déboiser partiellement les berges. Cela a donc été fait. Aujourd'hui, la mare est bien ouverte et les herbes reprennent le dessus.

Si cela était possible, seriez-vous prêt à signer un nouveau contrat Natura 2000 ?

LM : Oui, sans aucun doute, dans les mêmes conditions. Nous avons d'ailleurs repris contact avec l'animateur il y a peu de temps pour qu'il repasse sur la propriété pour voir si d'autres travaux étaient envisageables.

À la découverte des espèces d'intérêt européen des marais...

Le Cuivré des marais

Au détour d'une prairie, peut-être avez-vous déjà aperçu un petit papillon au reflet cuivré d'environ 2 centimètres d'envergure ? C'est le mâle du Cuivré des marais !

Quand et où l'apercevoir ?

Le Cuivré des marais vole de fin mai à début juillet puis une deuxième génération de fin juillet à début septembre. Durant ces périodes de vol, les adultes vont se nourrir et s'accoupler. Après l'accouplement les femelles vont pondre des œufs sur les feuilles des Oseilles sauvages ou Patiences, plantes nourricières des chenilles.

Les prairies humides composées d'une flore diversifiée où poussent les Patiences constituent son lieu de vie de prédilection. On peut parfois l'observer en marge des étangs où croît la Patience d'eau.

Au sein des prairies fleuries, il n'est pas rare d'observer les adultes butiner préférentiellement sur toute une gamme de fleurs jaunes et violacées. Ainsi, les Renoncules, la Pulicaire dysentérique, les Lotiers sont vivement appréciés. En 2012, le Conservatoire a effectué une nouvelle étude sur la répartition de ce papillon dans les marais de la Souche. Il a ainsi été trouvé en 7 localités réparties sur les communes de Gizy, Chivres-en-Laonnois, Pierrepont, Marchais et Montaigny.

Comment préserver ce papillon ?



La préservation du Cuivré des marais dans les Marais de la Souche est principalement liée au maintien d'un réseau de prairies fauchées ou pâturées de façon extensive autour du marais.

Le pâturage extensif permet en effet de garantir une mosaïque de végétation favorable à l'expression d'une flore diversifiée indispensable pour le nourrissage des adultes de Cuivré des marais. Il convient pour cela d'éviter une fertilisation trop élevée et d'essayer de préserver de la fauche quelques secteurs fleuris et riches en Patiences. En 2012, le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie a ainsi sensibilisé les exploitants agricoles au travers de l'animation de Mesures Agro-Environnementales.

*La Patience d'eau
(Rumex hydrolapatum)*



Les prairies du marais du Routy :
un habitat favorable au Cuivré des marais



Pour participer à des prospections sur le Cuivré des marais, contactez le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie.

Le Triton crêté (*Triturus cristatus*)



C'est le plus grand triton que l'on puisse trouver dans les marais de la Souche, il peut mesurer de 11 à 16 cm. On reconnaît donc très bien le Triton crêté par sa taille, le mâle adulte est aussi facilement reconnaissable grâce à sa crête dorsale plus ou moins haute et bien dentelée.

Son corps brun noir ponctué de gros ronds plus sombres est recouvert de petits pigments blanchâtres sur les flancs. Son ventre est jaune vif recouvert de grosses tâches noires. Chaque individu a une pigmentation du ventre différente. Cette particularité permet donc de différencier chaque triton crêté lors des inventaires. Il se nourrit de larves et d'insectes aquatiques.



Son aire de répartition couvre une vaste zone s'étendant de la Grande-Bretagne à la Russie et de l'Europe centrale à la Scandinavie. En France, on le retrouve du Nord jusqu'au Massif central qui forme une limite naturelle au Sud. Sur les marais de la Souche, il est principalement présent sur les secteurs prairiaux de Gizy et Samoussy.

Entre terre et eau...

Son milieu de vie (biotope) est composé d'une partie terrestre et d'une partie aquatique ; il va ainsi fréquenter la mare durant sa période de reproduction. En effet, les adultes vont rejoindre le point d'eau de la mi-mars à la fin avril afin de se reproduire. Après l'accouplement qui a lieu sous l'eau, la femelle va pondre quelques 250 à 300 œufs qu'elle va dissimuler un à un dans la végétation aquatique. Ces œufs vont éclore et donner naissance à des larves. Elles se métamorphoseront (passage au stade sub-adulte) au bout de 60 jours. Un grand nombre de larves n'atteindront pas ce stade à cause d'un fort taux de mortalité des œufs et des larves : œufs stériles, prédation, pollution, assèchement de la mare...

Une fois la période de reproduction finie, les adultes reprennent une vie terrestre. Ils vont ainsi se disperser autour de la mare dans un rayon de quelques dizaines à quelques centaines de mètres dans le but de trouver un site d'hivernage tel qu'un terrier de rongeur, une couche épaisse de litière, des tas de branches, voir même une cave ou un tas de sable.

Un dragon à protéger !

Le Triton crêté, surnommé «le dragon des mares» est une espèce protégée en France ; il fait d'ailleurs partie des espèces de la Directive Habitats (Annexes II et IV).

Les principales menaces qui pèsent sur le Triton crêté et sur les espèces d'amphibiens en général sont le comblement des mares, l'arrachage des haies et des bosquets et le drainage des zones humides. L'empoisonnement des mares et étangs est aussi très néfaste à l'espèce.

Afin de sauvegarder cette espèce sur les marais de la Souche, des travaux de restauration de mares sont mis en œuvre dans les secteurs où l'espèce est recensée.

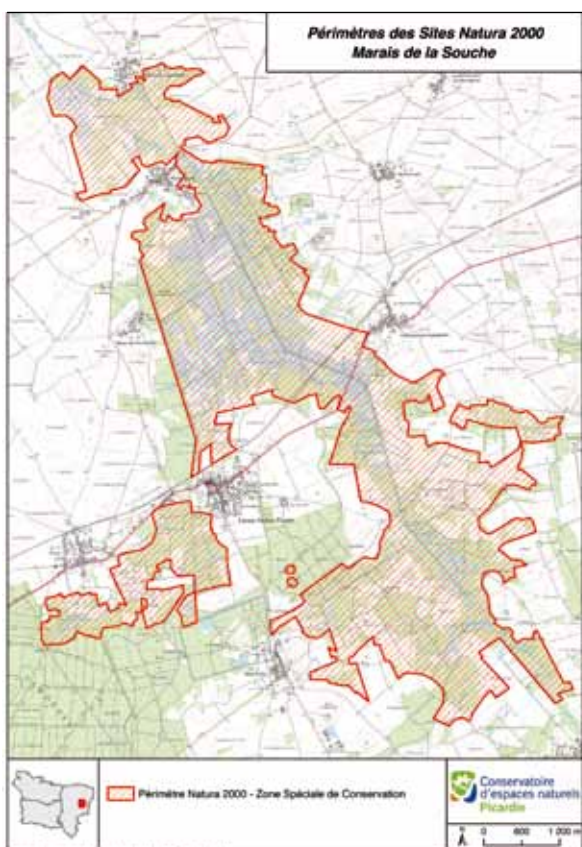
Une mare propice à la reproduction des tritons

Vous êtes propriétaire ou usager d'espaces dans le site Natura 2000 des marais de la Souche ? Trois outils sont à votre disposition pour vous aider techniquement et financièrement à améliorer la qualité environnementale de vos terrains. C'est une démarche volontaire, vous êtes libre d'adhérer à ces outils.

La charte Natura 2000 : Elle contribue à la conservation des habitats et des espèces par la poursuite, le développement et la valorisation des pratiques favorables. Elle comporte une liste d'engagements et de recommandations de gestion pour les différents milieux présents. Le respect de ces engagements permet de bénéficier d'une exonération d'une part de la taxe sur le foncier non bâti des parcelles contractualisées.

Les contrats Natura 2000 : Ces contrats permettent au contractant de bénéficier de financements moyennant le respect d'un cahier des charges dans le cas où des travaux sont nécessaires à la restauration ou à l'entretien de terrains non agricoles (forestiers ou autres).

Les MAEt (Mesures Agro-Environnementales territorialisées) : Sur des parcelles agricoles, vous pouvez souscrire à un contrat dans le cadre des MAEt. Une compensation financière est alors versée en fonction des engagements agro-environnementaux souscrits.



Des questions sur Natura 2000 ?

L'accès aux sites Natura 2000 est-il interdit ?

Non. Il ne s'agit pas d'une mise sous cloche, le classement en zone Natura 2000 ne modifie pas l'accès au site. Seules des manifestations à caractère exceptionnel (manifestation sportive de grande ampleur par exemple) doivent faire l'objet d'une étude d'incidence afin de s'assurer qu'elles n'aient pas un impact significatif sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

La chasse est-elle compatible avec le site Natura 2000 « marais de la Souche » ?

Oui. Natura 2000 n'a pas vocation à interdire une activité qui est réalisée dans le respect des textes et lois en vigueur.

Le comité de pilotage Natura 2000 des marais de la Souche s'est déroulé le 19 septembre 2012 à la mairie de Liesse Notre Dame.

Contacts :



Plus d'informations :

Conservatoire d'espaces naturels de Picardie
Antenne de l'Aisne
33 Rue des Victimes de Comportet
02000 Merlieux et Fouquerolles
Loïc LEGLISE : 03.23.80.29.32/06.81.56.01.89
l.leglise@conservatoirepicardie.org
www.conservatoirepicardie.org

Association pour le Maintien et la Sauvegarde
des Activités Traditionnelles du Marais de la Souche
2 Rue Vivier
02350 Gizy
Arnaud JACQUET : 06.78.91.89.40
amsat_marais_souche@yahoo.fr

Commune de Liesse Notre Dame
1 Place de l'Hôtel de Ville - 02350 Liesse Notre Dame
03.23.22.00.90
mairiedeliesse@wanadoo.fr

Les actions de préservation des marais de la Souche bénéficient du soutien financier de :

